



HERITAGE EN 2 FILLES ET 3 PETITS ENFANTS

Par **ccfforte**, le **11/09/2016** à **13:28**

BONJOUR

Ma mère est actuellement âgée de 80 ans et possède un appartement à paris .Nous sommes 2 enfants avec respectivement 1 et 2 enfants chacun à charge .

Concernant les droits de succession ,est il plus avantageux que nous héritions mon Frère et moi et que nous donnions ensuite une cote part à nos enfants .

Ou pouvons nous faire un testament avec 50 % à diviser entre mon frère et moi et 50 % à diviser entre les 3 petits enfants .

merci de votre retour